



DÉLIBÉRATION n° 134/2016 du 30 novembre 2016
Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relative à l'opération d'acquisition d'une camionnette à benne basculante et d'une camionnette à plateau avec le concours financier du Sénat au titre de la réserve parlementaire

En sa séance du 30 novembre 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 9/CONV/CM/2016 du 23 novembre 2016, sous sa présidence, avec Madame Nicole ROURA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 32/2014 du 16 avril 2014 constituant la commission d'appel d'offres (CAO) ainsi que du jury de concours de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 33/2014 du 16 avril 2014 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 159/2015 du 10 décembre 2015 modifiant la délibération n° 107/2015 du 07 août 2015 relative à l'opération d'acquisition d'une camionnette à benne basculante et d'une camionnette à plateau avec le concours financier du Sénat au titre de la réserve parlementaire ;
- Vu** la consultation relative à l'opération d'acquisition d'une camionnette à benne basculante et d'une camionnette à plateau du 01 septembre 2016 ;
- Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 27 octobre 2016 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1^{er} : Le choix des soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offres (C.A.O.) pour le marché de fourniture d'une camionnette à benne basculante et d'une camionnette à plateau, est approuvé et se compose comme suit :

Désignation	U	Nbre	Candidat retenu	Montant T.T.C. (en francs CFP)
Camionnette à benne basculante	u	01	ROYAL AUTOMOBILES	3 690 000
Camionnette à plateau	u	01		3 290 000
				6 980 000

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant ainsi que tous avenants subséquents.

- Article 3 :** Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 21571 du budget principal.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 5 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-quatre (24) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitoni, HOPARA Nano, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges.

Cinq (05) membres ont donné pouvoir :

TAAROAMEA Bruno *a donné pouvoir à*
 LEFORT Bernard
 MOU SIN Gaéton
 VAIHO épouse HEITAA Dorita
 TEMAURI Jean-Marie

Grégoire TUMARAE
 Claude CHONG
 Moeata TAEREA
 Tania TEMAIANA épouse TEREMATE
 Nicole PAU épouse ROURA

Le Maire

Marcelin LISAN



Indications sur le résultat du vote :		Contrôle a posteriori
Présents :	24	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le et publication ou notification du
Votants :	29 dont 05 pouvoirs	
Abstentions :	0	
Exprimés :	29	
Votes pour :	29	
Votes contre :	0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		Le Maire <u>Marcelin LISAN</u>

